

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	35 389,94	15 111,24	20 278,70	18 087,78
	Autres immobilisations corporelles	133 121,56	90 695,62	42 425,94	47 624,20
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	6 589,79		6 589,79	6 589,79
TOTAL (II)		175 101,29	105 806,86	69 294,43	72 301,77
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 669,56		2 669,56	5 429,56
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	327 944,92	1 360,02	326 584,90	272 033,64
	Autres créances	30 994,09		30 994,09	54 594,07
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	204 157,64		204 157,64	230 486,29
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 113,00		1 113,00	3 392,90
	TOTAL (III)	566 879,21	1 360,02	565 519,19	565 936,46
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		741 980,50	107 166,88	634 813,62	638 238,23

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

42 407,21

11 949,05

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	8 000,00	8 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	800,00	800,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	141 376,54	246 609,65
	Résultat de l'exercice	22 020,36	(76 658,11)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	172 196,90	178 751,54
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	229 893,07	250 548,97
	Emprunts et dettes financières divers (3)	204,70	1 058,29
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	616,00	616,00
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 644,96	44 570,71
	Dettes fiscales et sociales	160 486,12	138 518,74
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	30 771,87	24 173,98
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		462 616,72	459 486,69
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		634 813,62	638 238,23
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		22 020,36	(76 658,11)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		268 166,45	210 151,97
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		509,43	548,97
(3) Dont emprunts participatifs			

A.C.D.
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 45 rue Edgar Quinet, 93350 LE BOURGET
528 441 009 RCS BOBIGNY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 22 020,36 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	22 020,36 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur de	141 376,54 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	163 396,90 euros
à titre de dividendes <i>soit 35,72 euros par action</i>	28 575,00 euros
Le solde de	134 821,90 euros

à porter en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 134 821,90 euros.

Le dividende serait mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire

de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28 575,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2018 : 28 575,00 euros, soit 35,72 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 575,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2019 : 28 575,00 euros, soit 35,72 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 575,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 28 575,00 euros, soit 35,72 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 575,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
Moktar BOURABHA

Signé par
Moktar BOURABHA
Signature numérotée de : Moktar BOURABHA
Date : 18-07-2023 10:07
Lieu : LE BOURGET
61643938653937652...